



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 11 décembre 2020

ÉCONOMIE

Autorisation d'ouverture des commerces le 27 décembre 2020 dans l'ensemble du département de la Moselle

La ré-ouverture de l'ensemble des commerces a été autorisée dès le samedi 28 novembre 2020. Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a par ailleurs autorisé les commerces de détail de la ville de Metz à ouvrir les 4 dimanches précédant Noël.

Au regard de la nécessité de répondre aux besoins de la population se manifestant particulièrement en cette période de fête, pour soutenir les commerçants durement touchés par la crise sanitaire et afin d'éviter une forte affluence dans les commerces le lundi 28 décembre : Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a décidé de permettre l'ouverture des commerces de l'ensemble du département le dimanche 27 décembre 2020 de 09h00 à 19h00. **L'accueil des clients devra se faire dans le strict respect des protocoles sanitaires prescrits dans le cadre de l'urgence sanitaire.**

Les entreprises ne pourront faire appel qu'à des personnes volontaires. Aucun salarié ne pourra être astreint à travailler les dimanches autorisés, et la durée hebdomadaire de travail ne devra pas dépasser le maximum de 48 heures fixé par le code du travail. Le repos hebdomadaire devra être respecté, ainsi que le temps de pause quotidien.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle